

Contribution du CESER sur la révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Introduction

Les crises successives cumulées ont révélé et accéléré de profondes transformations de la société, particulièrement dans les domaines de l'économie et de l'emploi, qui doivent entraîner des changements de modèles tout aussi forts pour pouvoir y faire face. Il est indispensable de tenir compte de ce mouvement de fond sociétal afin de mieux répondre aux aspirations des citoyens qui s'expriment sur les plans économique, social ou environnemental.

Cette situation s'accompagne de difficultés diverses : perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, renchérissement de certains coûts et tensions inflationnistes, problèmes de recrutement, perspectives de renchérissement du coût du crédit...

Depuis le 24 février dernier, la guerre en Ukraine et l'exacerbation sans précédent depuis des décennies des tensions internationales font peser de lourdes incertitudes économiques et sociales pour les pays européens et leurs populations.

Après l'épisode de la crise COVID-19, cette crise internationale ne fait que souligner les fragilités d'un modèle de développement déjà attestées par le dépassement récurrent des limites planétaires et par l'accroissement des inégalités (de revenus, de richesse et plus largement d'accès aux droits économiques et sociaux les plus fondamentaux). Un autre enjeu souligné par la crise sanitaire et encore plus par la situation internationale actuelle touche à la répartition/localisation des capacités productives, profondément transformées depuis une trentaine d'années sous l'effet de l'internationalisation des économies et de mise en concurrence des systèmes fiscaux et sociaux, révélant des situations de dépendance du continent européen dans divers segments de production jugés stratégiques.

Comme il l'a exprimé dans son rapport « *COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain* », le CESER souhaite une réorientation de l'économie vers des fondamentaux permettant de mieux répondre aux préoccupations actuelles du plus grand nombre des Néo-Aquitains, avec pour objectif de « *répondre aux besoins de la population et des territoires, de préserver l'environnement et de préserver les communs.* »

Dans ce contexte, la révision du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) arrive à une période charnière et offre au Conseil régional l'opportunité de tirer les conséquences de la crise et de prendre en compte les transformations en cours dans ses politiques d'intervention économique. Pour cela, l'exécutif régional devra **changer de paradigme**, afin de s'adapter aux transformations en cours, **adopter une vision prospective**, afin d'anticiper au mieux les prochaines crises, et **devra apporter des réponses novatrices à ces défis**.

Le nouveau schéma doit être l'occasion d'une réorientation des politiques publiques économiques régionales vers un changement des modes de production, incitant à leur évolution et à une transformation et à une nouvelle valorisation du travail en encourageant une conception du développement économique pour le rendre plus coopératif, plus localisé, plus inclusif. Cela invite à mesurer les impacts attendus de chaque préconisation, de chaque investissement sur la cohésion de la société et pose la question de la priorisation des mesures.

Concernant le processus de révision du SRDEII

L'absence d'évaluation du schéma adopté en décembre 2016 par le Conseil régional est vivement regrettée par le CESER.

Si le bilan du SRDEII 2017-2020 a le mérite d'exister et d'apporter des données chiffrées précises sur chacun des neuf objectifs stratégiques, il ne peut se substituer à une véritable évaluation, indiquant les dispositifs qui ont réellement été efficaces et qui méritent donc d'être reconduits dans le futur schéma, et ceux qui n'ont pas produit les effets attendus et qui doivent donc être au moins revus, voire abandonnés.

Le CESER demande donc que ce bilan chiffré soit complété par des éléments permettant une évaluation du précédent schéma, qui pourront s'appuyer sur certaines évaluations déjà livrées ces dernières années (cf. Usine du Futur) et invite instamment le Conseil régional à doter le schéma révisé d'indicateurs précis et de tableaux de bord de suivi qui permettront son évaluation régulière.

Si le Conseil régional a indiqué que l'ancien schéma était le fruit de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes et que chaque ancienne Région devait pouvoir y retrouver ses propres politiques, cet historique de la fusion n'exempte toutefois pas le Conseil régional de mener une évaluation précise du SRDEII actuellement en vigueur.

S'assurer de la cohérence entre les schémas régionaux

Le CESER insiste sur l'indispensable cohérence des schémas régionaux du fait de leur interdépendance. Il est en effet primordial que le SRDEII, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la feuille de route Néo Terra, mais aussi le plan régional de formation, les règlements d'intervention et les différentes feuilles de route soient en parfaite cohérence entre eux.

Le SRDEII révisé devra ainsi en particulier bien prendre en compte les objectifs du SRADDET actuellement en vigueur, et notamment en matière de maîtrise foncière, de lutte contre l'érosion de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

Si la feuille de route Néo Terra irrigue l'ensemble des actions du Conseil régional et peut servir de fil rouge à l'ensemble des actions régionales, il conviendrait qu'un cadre commun permette à l'ensemble des schémas d'accompagner concrètement toutes les transitions en cours (environnementale, mais aussi économique, sociale et sociétale).

Comme il l'avait fait en juillet 2016, en amont de l'adoption par le Conseil régional du SRDEII en décembre 2016, le CESER propose dans le présent document les axes qui, selon lui, participeront à une action économique régionale visant à :

- un changement des modes de production, de consommation et d'échanges (I),
- une économie régionale de la coopération et de l'anticipation (II),
- une transformation et une valorisation du travail (III).

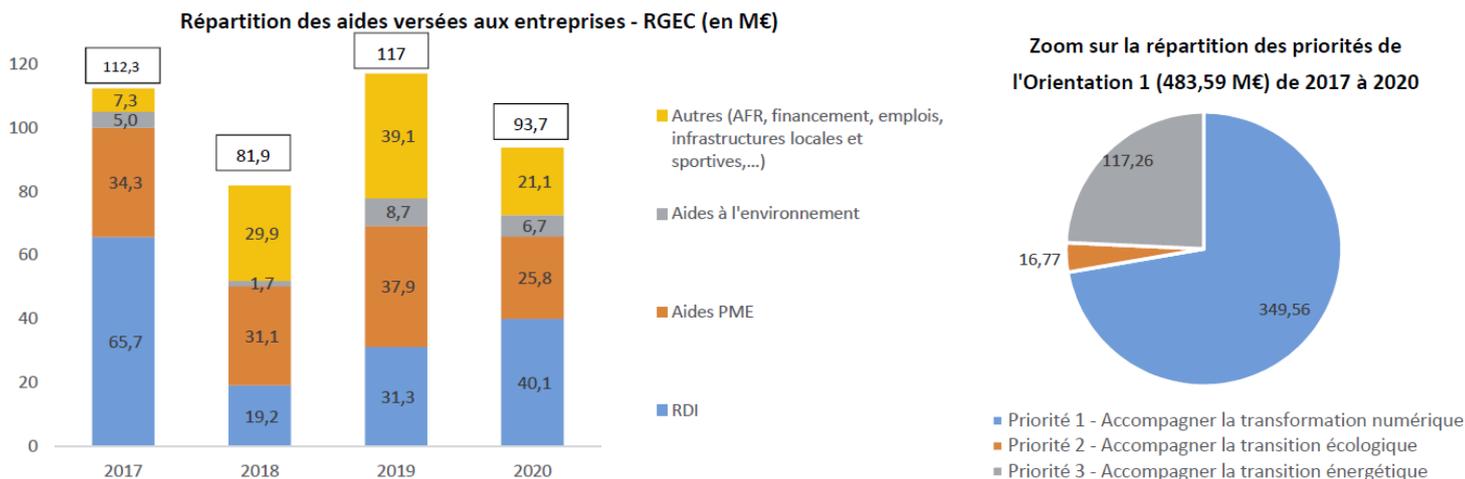
Le CESER produira ensuite un avis à la lecture du SRDEII révisé, qui devrait être finalisé par le Conseil régional au mois de juin 2022.



Analyse du bilan 2017-2020 du SRDEII

Si le bilan 2017-2020 fait état des efforts réalisés par le Conseil régional en matière de transition écologique, ceux-ci restent insuffisants.

- **Le bilan montre que des dynamiques positives se mettent en place en matière de soutien à la transition écologique, comme :**
 - o la conditionnalité des aides agricoles aux objectifs de la feuille de route Néo Terra – même si le label Haute valeur environnementale est moins ambitieux que celui de l'agriculture biologique ;
 - o la structuration des filières de recyclage des matériaux, en particulier plastiques et composites ;
 - o la mise en valeur du rôle de la forêt en matière de séquestration du carbone – qui devrait donner lieu à des expérimentations pour assurer des itinéraires de gestion réellement vertueux ;
 - o ou encore et surtout les différentes aides en faveur de la transition énergétique, comme l'accompagnement des entreprises très consommatrices d'énergie.
- **L'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques économiques reste cependant très limitée, malgré les ambitions affichées par le Conseil régional.**
 - o Sur les 402 millions d'euros d'aides aux entreprises versés entre 2017 et 2020 par le Conseil régional, seuls 5,55 % sont alloués « à l'environnement » (dont 43,5 % pour le déploiement des énergies renouvelables et 39,5 % pour l'efficacité énergétique des entreprises).
 - o L'orientation n°1 « *Anticiper et accompagner les transitions régionales* » recouvre l'accompagnement à la transformation numérique, l'accompagnement à la transition écologique et l'accompagnement à la transition énergétique. Environ les trois quarts des financements octroyés au titre de cette orientation sont alloués à la transition numérique, dont les impacts environnementaux ont été soulignés à plusieurs reprises par le CESER.

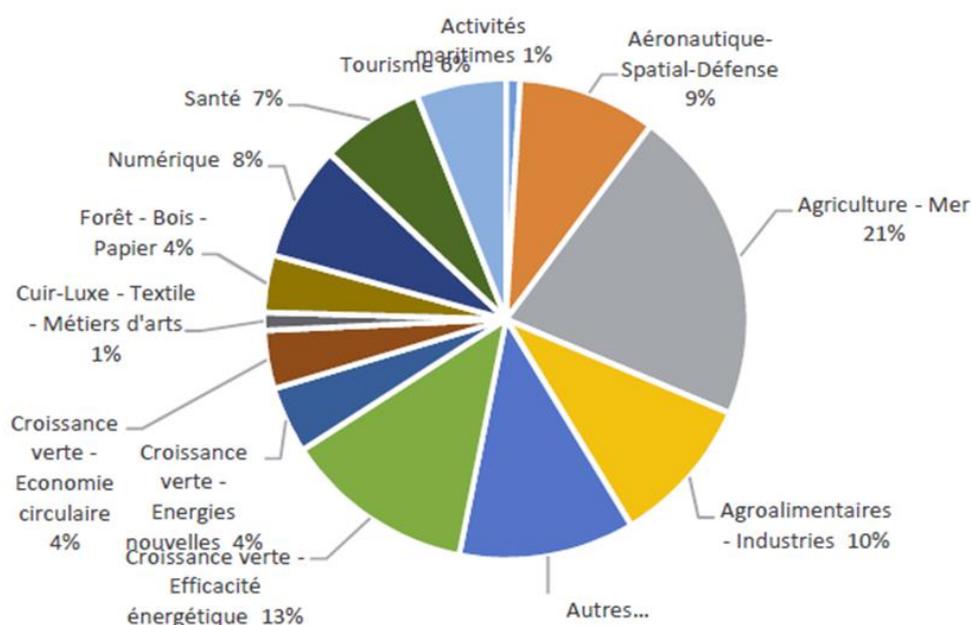


Source : bilan 2017-2020 du SRDEII Nouvelle-Aquitaine, pages 9 et 12

...

- **La répartition des financements alloués aux différentes filières économiques questionne certains membres du CESER, tout comme les orientations données à certaines filières.**
 - **Agriculture** : les financements alloués à l'agriculture et à la mer représentent 21 % des montants votés sur les thématiques sectorielles et filières entre 2017 et 2020. De plus, sur les 46 000 entreprises aidées individuellement par le Conseil régional entre 2017 et 2020, 35 000 étaient des entreprises agricoles. Compte tenu des montants versés, du nombre d'entreprises concernées et des enjeux de transition agro-écologique, le CESER souhaite avoir connaissance d'une vision pluriannuelle globale et synthétique de l'accompagnement de l'agriculture par le Conseil régional, rassemblant les différentes politiques déjà existantes, afin d'obtenir une vision plus claire des politiques et aides régionales accordées à ce secteur.
 - **Économie sociale et solidaire** : entre 2017 et 2020, le Conseil régional a alloué 31,3 millions d'euros en faveur de l'économie sociale et solidaire. Certains membres du CESER considèrent qu'au regard des innovations sociales et environnementales qu'il apporte, ce secteur pourrait être davantage soutenu dans le cadre du futur SRDEII, D'autres membres du CESER considèrent au contraire que les aides actuelles sont suffisantes.
 - **Forêt** : le nouveau SRDEII devrait favoriser les filières assurant un stockage optimum du carbone dans le cadre de la gestion durable de la forêt en Nouvelle-Aquitaine¹.
 - **Aéronautique** : le bilan souligne que l'accent est mis sur la recherche de motorisation alternative, et non sur la réduction ou la stabilisation du trafic aérien. La question de la sobriété n'est pas interrogée dans le SRDEII.
 - **Numérique** : face à la nécessité de la sobriété numérique, le futur SRDEII devra réaliser des arbitrages entre les usages numériques : il s'agit d'acter le fait que tous les usages ne pourront être soutenus au regard des enjeux environnementaux et qu'il est donc nécessaire de choisir ceux qui devront être développés². À cet égard, les montants conséquents alloués aux jeux vidéo interrogent.

Répartition des montants votés sur les thématiques sectorielles et filières - Période 2017 à 2020



¹ Pour plus d'information, se référer au rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine adopté en juillet 2019 et intitulé *Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine*.

² Pour plus d'information sur la position du CESER Nouvelle-Aquitaine relative au numérique, se reporter au rapport *Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain*, adopté en décembre 2020.

I. Changer les modes de production, de consommation et d'échanges

Les changements de modes de production, de consommation et d'échanges doivent viser deux priorités indissociables :

- la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique tant les effets néfastes de leur non-prise en compte sont certains et bien documentés. En particulier, il faut donc gérer durablement ces ressources naturelles et préserver la biodiversité du territoire afin de pouvoir maintenir et développer les économies qui y sont associées ;
 - la réduction des inégalités sociales qui minent le modèle social et démocratique. Les transformations devront contribuer à un meilleur partage de la valeur, à un accès aux droits essentiels pour tous (emploi, santé, formation, logement, mobilité...).
- **Les enjeux d'écoconception, de recyclage, de « réparabilité » en lien avec la place de l'économie circulaire**

Le Conseil régional, initiateur et porteur de la feuille de route Néo Terra, doit s'assurer qu'à travers ses feuilles de route et règlements d'intervention ses politiques publiques visent à améliorer les performances du territoire en matière environnementale et, plus largement, l'empreinte écologique de la Nouvelle-Aquitaine. Toutes les politiques régionales doivent être à la hauteur de la nécessaire transition écologique en favorisant les enjeux d'écoconception et de recyclage. De même, favoriser l'économie circulaire implique une réflexion en amont sur la complémentarité des activités et leur capacité à former des synergies de recyclage. L'agriculture du futur, qui est objectivement une agriculture sans pétrole, devra, par exemple, retrouver ses capacités d'activité circulaire.

De ce point de vue, le Conseil régional doit anticiper les besoins en termes de formation professionnelle, d'évolution des métiers et veiller à ce que ceux-ci soient valorisés socialement.

- **Encourager des usages vertueux du numérique**

La crise a mis en lumière l'importance du numérique pour la société. Les confinements ont entraîné une forte sollicitation des réseaux numériques afin de garantir le fonctionnement de la société : continuité des services publics, des communications, des activités économiques. La crise conforte donc la dynamique déjà à l'œuvre de transition numérique. Cette dynamique paraît difficilement soutenable. Si la transition numérique présente des opportunités pour la transition écologique, comme la réduction des déplacements, ses impacts environnementaux, aggravés par la crise, ne peuvent pas être niés.

Le numérique n'est en effet pas un secteur immatériel car la dématérialisation repose en réalité sur d'énormes structures physiques, concrètes : réseaux, centres de données, satellites, fibres, câbles terrestres et sous-marins, antennes, capteurs ou encore terminaux numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones).

Ces infrastructures ont des impacts environnementaux significatifs : le numérique consomme aujourd'hui 10 à 13 % de l'électricité au niveau mondial et pourrait en consommer 50 % en 2050 et les émissions mondiales de gaz à effet de serre du numérique dépassent d'ores et déjà les émissions des transports aériens.

Ces impacts environnementaux sont appelés à croître dangereusement si la tendance actuelle se poursuit.

Si les pouvoirs publics nationaux et régionaux prennent progressivement conscience de l'impact environnemental du numérique, il faut dès à présent aller plus loin et infléchir la tendance vertigineuse de l'évolution du numérique.

Pour cela, la sobriété numérique est la réponse efficace à court et moyen termes. Il s'agit de n'utiliser le numérique que lorsqu'il constitue un atout significatif au regard de son utilité sociale et de ses impacts environnementaux. La sobriété numérique relève avant tout de débats et de choix démocratiques à tous les niveaux, et dans tous les lieux : institutions, filières, entreprises, citoyens.

Comme il l'a fait dans son rapport « *COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain* », le **CESER invite donc le Conseil régional à définir une stratégie régionale du numérique qui proposerait un cadre parfaitement lisible pour toute son action en la matière.** Si la feuille de route sur le Numérique Responsable 2020-2022, adoptée par le Conseil régional en octobre 2020, a été saluée par le CESER, **il semble important d'adopter un document-cadre explicitant véritablement les grandes orientations de toutes les politiques régionales en matière de numérique et prenant acte des contraintes environnementales s'imposant au déploiement des infrastructures et usages numériques.**

- **Encourager des modes de production plus vertueux en termes de consommation énergétique et d'empreinte carbone**

Les enjeux climatiques et environnementaux doivent pousser les entreprises à adopter et développer des modes de production visant la décarbonation, la sobriété énergétique, la préservation des ressources et le zéro déchet.

En inscrivant son programme « Usine du Futur » dans une dynamique d'usine durable, le Conseil régional offre déjà un accompagnement des entreprises dans cette voie, ce que le CESER soutient.

Au regard des enjeux actuels, le Conseil régional doit établir des critères dans ses dispositifs d'interventions pour des engagements permettant d'atteindre des objectifs plus en phase avec l'urgence climatique et environnementale actuelle, et ce même si les changements de modes de production ne peuvent se réaliser du jour au lendemain dans les entreprises, particulièrement dans les PME et les TPE.

Toutes les actions du Conseil régional visant à accompagner les entreprises dans cette recherche de solutions plus vertueuses seront encouragées par le CESER, comme il a eu l'occasion de le faire dans son avis sur la feuille de route Hydrogène 2020-2030. Il rappelle ainsi la nécessité de développer un système énergétique diversifié et décarboné.

Il est nécessaire d'intégrer également l'objectif de bon état des eaux dans l'ensemble des politiques publiques, y compris les politiques économiques. Ces dernières devront aider à poursuivre l'objectif de réduction des pollutions pour assurer la qualité de l'eau, ainsi qu'à repenser les usages de l'eau dans les territoires au regard de leur disponibilité en eau.

- **Les enjeux de relocalisations, de réindustrialisation et de transformation du modèle industriel**

Il s'agit pour le Conseil régional, au travers du SRDEII, de participer à :

- reconstituer une souveraineté et une maîtrise technologiques et industrielles dans des secteurs stratégiques ;
- réduire l'empreinte carbone liée au déséquilibre de la balance commerciale de notre pays et de notre territoire ;
- rééquilibrer le modèle de développement en renforçant la part d'économie productive dans les territoires au regard de celle de l'économie résidentielle.

Le CESER appelle le Conseil régional et chaque filière à travailler à leur modèle de développement et à proposer des stratégies de réindustrialisation, de relocalisations et des solutions innovantes, bâties collectivement et dans un esprit de transfilières à partir des savoir-faire et richesses de nos territoires.

Ces solutions auraient pour objectif de favoriser la relocalisation et la réindustrialisation dans les territoires néo-aquitains, ainsi que la capacité à avoir des chaînes d'approvisionnement plus vertueuses d'un point de vue de l'empreinte carbone. Les importations participent en effet à la dégradation de l'empreinte carbone d'une économie³.

³ NB : les exportations émettent également du CO₂, ces émissions étant comptabilisées dans les émissions territoriales et non dans l'empreinte carbone.

Cette stratégie régionale ne pourra pas être décorrélée de la stratégie industrielle nationale. Il conviendra d'identifier clairement les objectifs et les cibles de cette stratégie industrielle. Il est en effet nécessaire de déterminer la part des emplois industriels soutenable localement permettant le développement économique des territoires.

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un important potentiel de matières premières minérales, agricoles et forestières. Les filières qui les produisent et les valorisent doivent être consolidées et encouragées dans la production et la gestion durables de celles-ci dans le cadre du changement climatique, des circuits courts et de l'autonomie stratégique et politique de la France.

Il faudra enfin accompagner cette stratégie industrielle pour accélérer la transition énergétique au travers d'objectifs favorisant la décarbonation, l'auto-consommation des entreprises et la maîtrise de la consommation d'énergie.

- **Accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs de l'innovation et de l'emploi dans les territoires** (cf. annexe)

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) occupent une place déterminante dans les démarches et initiatives d'innovation sociale qui répondent à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits par le marché ou l'action publique classique. Elles sont en effet porteuses d'expérimentations, d'innovations, de coopérations et de solidarités.

Parallèlement, il convient de préciser que certaines entreprises du champ de l'ESS œuvrent également dans l'économie marchande et concurrentielle (exemple des coopératives).

L'ESS participe également à l'innovation organisationnelle et à l'ingénierie territoriale, à l'interface entre sphère publique et sphère strictement marchande.

Le CESER invite le Conseil régional à faire preuve de volontarisme dans ce registre de l'innovation sociale et suggère un appui au développement de la recherche, à la sensibilisation et au financement de l'innovation sociale dans l'ESS. Il engage également à faciliter les coopérations entre les acteurs de l'ESS et les entreprises classiques, que ce soit en matière économique (développement d'affaires, achats responsables...) ou par le soutien aux démarches de progrès dans les entreprises de l'ESS (RSE, RSO, dialogue social...).

La place de l'économie sociale et solidaire devra être renforcée dans le futur SRDEII, considérant son rôle spécifique dans la réponse à des besoins émergents, aux enjeux identifiés en matière sociale et environnementale, mais aussi à ceux peu ou mal couverts par le marché et/ou par les pouvoirs publics.

Cet objectif devrait notamment conduire à :

- **Structurer et mettre en réseau « l'écosystème » de l'ESS**, par un soutien à la qualification des structures⁴ et par la valorisation des initiatives exemplaires et soutenir une démarche d'observation et de prospective de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine.
- **Mettre en place un dispositif régional favorisant la redirection écologique et numérique des structures de l'ESS.**
- **Renforcer le soutien** à l'écosystème d'accompagnement et de financement : incubateurs, coopératives d'activité et d'emploi (actuellement 14 en Nouvelle-Aquitaine) et valoriser le Contrat d'Appui au projet d'Entreprise et soutenir le développement de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, qui permet de concilier intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Les projets d'expérimentations pourraient être valorisés en renforçant l'appel à manifestation d'intérêt régional sur l'innovation sociale.
- **Promouvoir l'ESS auprès des jeunes⁵**, accompagner les projets de création de structures par les jeunes⁶ et consolider les réseaux de coopération d'acteurs jeunesse dans les territoires. Appuyer la création de formations supérieures dédiées à l'ESS et de programmes de recherche ou d'action-recherche dans ce domaine.

⁴ Par exemple via la Cartographie Carteco en matière de transition écologique et solidaire.

⁵ « Mon ESS à l'école », « Eductours » via le fonds d'intervention Éducation à l'ESS.

⁶ Junior Coopérative, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif étudiantes.

- **Poursuivre et intensifier le soutien aux démarches de structuration territoriales** telles que les Pôles de Coopération Économique Territoriaux, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et tiers-lieux (notamment pour ceux porteurs d'initiatives ou projets diversifiés d'intérêt général).
- **Un rôle spécifique des associations dans la dynamique d'animation territoriale, dans la création d'activités et d'emploi** (cf. annexe)

L'importance du secteur associatif dans l'économie des territoires néo-aquitains, en termes d'emploi notamment, doit être soutenue particulièrement suite aux impacts de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le CESER plaide pour une consolidation de l'accompagnement des associations en région, en particulier par :

- **La structuration et le renforcement des « têtes de réseau » à l'échelon régional ou territorial, appuyés par un travail d'observation de la vie associative en région.**
- **La mise en place d'une politique de gestion de l'emploi et des compétences (en particulier à l'échelle territoriale), le soutien en ingénierie « ressources humaines »⁷, l'ajustement du dispositif régional des aides à l'emploi associatif, l'encouragement à la mutualisation d'emplois (via les groupements d'employeurs) et au mécénat de compétences ainsi que l'accompagnement par la formation continue en lien avec les organismes paritaires collecteurs agréés⁸.**
- **L'économie de la culture : une économie territorialisée en prise avec les défis et les transformations de la société** (cf. annexe)

L'économie de la culture, qui regroupe des secteurs d'activités variés avec des problématiques propres, a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. En Nouvelle-Aquitaine, le secteur culturel rassemble près de 6 500 établissements employeurs du champ culturel⁹ (dont 40 % relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire) qui occupent près de 35 000 actifs (dont 10 % dans des associations culturelles).

Au regard de l'importance de ce secteur pour l'économie néo-aquitaine, **le CESER insiste sur les enjeux régionaux de consolidation de cette « filière » pour l'économie de plusieurs territoires et pour l'emploi, en lien avec les réseaux et organisations qui structurent les différents segments d'activité. Il encourage à l'établissement de formules de conventionnement pluriannuel, en favorisant les coopérations, la mutualisation et en accompagnant les activités de création, de diffusion et d'éducation populaire dans toute leur diversité, en généralisant les initiatives prenant appui sur une déclinaison effective des droits culturels et sur une déclinaison élargie des démarches de responsabilité sociétale des organisations.**

- **Donner un nouveau souffle à l'économie du sport** (cf. annexe)

L'ensemble des acteurs du monde sportif, notamment les associations sportives, a aussi été durement affecté par les impacts de la crise sanitaire. Or, notre région est, du fait du poids socio-économique des pratiques sportives et des activités qu'elles génèrent ou alimentent, l'une des plus concernées par ce segment de l'économie résidentielle.

C'est la raison pour laquelle le CESER invite le Conseil régional à maintenir sinon consolider son accompagnement à ce secteur dans le cadre de la politique sectorielle dédiée, entre autres dans la perspective de grands événements sportifs à venir (Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques 2024).

⁷ Dispositif Local d'Accompagnement, aide au conseil.

⁸ Unifaf, Unifaf, Afdas.

⁹ Auxquels s'ajoutent plus de 2 700 établissements employeurs non culturels.

- **La « Silver économie » et économie du soin : des besoins de plus en plus importants, des enjeux de relocalisation d'activités et d'amélioration de qualité du service**

Au regard du contexte démographique professionnel des soignants, des difficultés d'approvisionnement rencontrées en milieu hospitalier ou en établissement médico-social durant la pandémie (pénurie de matériels, de consommables et de produits de santé), particulièrement en Nouvelle-Aquitaine, l'économie autour du soin et aussi de la personne âgée doit être soutenue.

En outre, le vieillissement de la population et la nécessité de prévenir ses conséquences grâce aux technologies de l'autonomie, appellent le développement dans le cadre de la Silver Économie, ce domaine qui désigne l'ensemble des activités et enjeux économiques des seniors. La prévention du vieillissement par le maintien de l'autonomie garantira une meilleure qualité de vie des personnes âgées aussi bien à domicile qu'en institution.

La feuille de route « Silver économie », adoptée par le Conseil régional en 2018, en structurant cette filière autour de quatre grands chantiers¹⁰, va donc dans le bon sens, comme le CESER l'avait salué à l'époque.

Le CESER encourage le Conseil régional à développer ces axes de l'économie du soin et de la personne âgée dans le cadre d'une filière spécifique à promouvoir en :

- **soutenant l'effort de recherche-innovation dans les secteurs sanitaire et médico-social : domotique et automatismes, technologies numériques, médecine à distance...,**
- **augmentant les quotas d'étudiants dans les instituts de formation aux carrières de santé (infirmiers, infirmiers spécialisés, aides-soignants...) pour répondre au déficit démographique et aux interruptions précoces de carrière,**
- **favorisant l'accès à la formation initiale et continue ainsi que la promotion professionnelle des personnels du soin et du nursing, pour améliorer les carrières et rendre plus attractives ces professions,**
- **favorisant l'implantation en région d'unités industrielles de bio-technologie, bio-matériaux et produits du soin, ainsi que des entreprises de service à domicile.**

- **Accélérer la généralisation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**
(cf. annexe)

Selon une étude de France Stratégie de 2016, « *la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) procure un gain de performance en moyenne de l'ordre de 13 % par rapport aux entreprises qui ne l'introduisent pas* ». Les entreprises néo-aquitaines ont donc tout à gagner à s'engager résolument dans la démarche de RSE. Cependant, la même étude datée de 2016 indique que plus de 60 % des entreprises interrogées déclarent ne pas connaître la notion de RSE.

Le Conseil régional, qui mène déjà des actions dans ce sens comme le programme 3D (Destination Développement Durable) ou des appels à projets, est donc invité à sensibiliser les entreprises, particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Très Petites Entreprises (TPE), à cette démarche et surtout à leur proposer un accompagnement étroit.

Le CESER souligne à cet égard que la RSE participe activement à l'ancrage de l'entreprise dans son territoire. Aussi, le CESER souligne l'intérêt de développer des démarches RSE fondées sur le dialogue social en entreprise et en lien avec les territoires pour répondre aux attentes et/ou préoccupations des salariés par exemple en termes de télétravail, de réduction des temps et des coûts de transport, de qualité de vie et lutte contre les discriminations au travail.

Si un accompagnement existe déjà, conjointement avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'ADEME, il convient désormais d'accélérer fortement le déploiement de la RSE dans les entreprises néo-aquitaines. **Le CESER engage donc le Conseil régional à afficher un objectif précis et volontariste d'entreprises engagées dans la démarche RSE d'ici la fin du mandat en cours et insiste sur la nécessité d'encourager les initiatives et de renforcer l'accompagnement des entreprises dans ce domaine. Il encourage également le Conseil régional à renforcer son soutien pour l'engagement des entreprises régionales dans des**

¹⁰ Chantier n°1 : Innover en silver, Chantier n°2 : Aider au bien vieillir, Chantier n°3 : Gouvernance locale et ouverture aux modèles européens et aux marchés internationaux, Chantier n°4 : Les cadres et les dispositifs de soutien.

initiatives et/ou démarches de responsabilité sociétale et à les encourager afin de mettre en pratique leur devoir de vigilance en matière d'environnement et de droits humains, notamment dans la perspective de cadres juridiques plus contraignants aux plans national et international.

II. Promouvoir une économie régionale de la coopération et de l'anticipation

- **Pour un développement économique équilibré du territoire : créer les conditions d'une irrigation économique des territoires**

Ce sujet est régulièrement mis en avant par le CESER, dès la contribution de juillet 2016 sur la version en vigueur du SRDEII où l'Assemblée notait que « *l'hétérogénéité des territoires implique de porter une attention particulière à la réduction des déséquilibres et à la mise en cohérence des différents espaces, en s'appuyant sur la diversité, la richesse économique, sociale, culturelle et environnementale de la Nouvelle-Aquitaine* ».

Régulièrement rappelé depuis (rapport « *Développement économique et métropolisation* », contribution sur le SRADDET...), le CESER considère en effet que le développement économique de la région doit être basé sur un développement économique de l'ensemble des territoires régionaux, y compris les plus enclavés. Pour cela, le Conseil régional doit poursuivre et amplifier sa politique de contractualisation avec les territoires. Par exemple, le dispositif des Contrats néo-Aquitains de Développement de l'Emploi sur le Territoire (CADET) a fait la preuve de son efficacité dans les territoires concernés et mériterait d'être développé.

En revanche, la création de la communauté des ambassadeurs du Réseau INNOV Nouvelle-Aquitaine, qui œuvre pour favoriser l'accès à l'innovation des TPE et PME régionales, lancée en 2018 et destinée à favoriser la synergie des acteurs du Réseau au service de l'accompagnement des entreprises, n'a jamais été activée concrètement. Cette communauté pourrait être relancée afin d'apporter une aide supplémentaire aux entreprises souhaitant innover dans les territoires.

Pour créer les conditions d'une irrigation économique des territoires, le CESER recommande une approche transversale, non seulement entre les schémas régionaux (SRDEII, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – SRADDET), mais aussi avec une stratégie de développement des territoires plus large, en lien notamment avec l'accès aux services publics et aux services de proximité, le maillage des transports... Tous ces éléments doivent être pris en compte car ils sont indispensables au développement des territoires, particulièrement les plus fragiles.

Le CESER soutient les activités des territoires basées sur l'identité, l'histoire ou un savoir-faire ancestral reconnu associé aux formes nouvelles de la création contemporaine. Par exemple, les activités liées à la tapisserie d'Aubusson, à la porcelaine de Limoges, à l'image à Angoulême, ou encore la filière cuir, sont devenues des marqueurs de ces territoires et génèrent autour d'elles des écosystèmes regroupant des industriels, des sous-traitants, des artisans, des commerces ou des métiers d'art qui offrent des retombées économiques non négligeables pour ces territoires.

Ces modèles doivent être encouragés partout où cela est possible en Nouvelle-Aquitaine dans le but de créer des écosystèmes forts, basés sur une identité territoriale forte empêchant la délocalisation des activités ainsi créées. Le CESER signale à cet égard les pistes de développement des territoires en lien avec leurs patrimoines, développées dans son récent rapport intitulé « *Les patrimoines, leviers de développement des territoires* ».

Pour développer ces projets, les porteurs de projet doivent être accompagnés dans la globalité de leur parcours, et notamment dans l'identification de leurs interlocuteurs dans les différentes structures qu'ils sont amenés à croiser (CCI, Conseil régional...). Un accompagnement de qualité, une simplification et une accessibilité accrues des aides régionales, notamment aux plus petits acteurs économiques ou ceux un peu éloignés des « réseaux institutionnels », permettront en outre de favoriser la pérennité des entreprises et donc des emplois.

Enfin, le CESER engage le Conseil régional à accompagner les territoires qui peuvent bénéficier de la dynamique actuelle, conséquence de la crise COVID-19, en faveur des villes moyennes et des petites villes qui attirent davantage d'habitants au détriment des métropoles. Cette dynamique doit être accompagnée et encouragée par la Région, dans la mesure de ses compétences.

- **Les politiques publiques sur le territoire régional doivent être menées en concertation et en coordination entre les différentes institutions (État, Région, EPCI, métropole...) pour éviter les oppositions ou doublons éventuels**

La coopération entre les institutions publiques est en effet indispensable et le CESER s'est inquiété à de nombreuses reprises de la cohérence de tous les dispositifs d'intervention, portés par des autorités différentes, dans les territoires. La crainte est en effet que, sans cohérence entre elles, ces politiques n'aient aucun effet dans les territoires, voire désorganisent les politiques publiques.

Face à la multitude des programmes d'intervention nationaux, régionaux, départementaux, voire de la métropole, les territoires doivent pouvoir être accompagnés. Sur le territoire régional, le Conseil régional semble être le plus légitime pour assurer ce rôle de chef de file, en concertation avec les autres collectivités concernées.

- **Accompagner les transformations actuelles (qu'elles soient provoquées ou accélérées par la crise liée au COVID-19) de l'économie et de la société par une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale**

Le CESER a déjà eu l'occasion d'argumenter sur l'importance d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale, complémentaire des GPEC d'entreprises et de branches, dans la réussite des projets territoriaux dans le sens où elle permettrait de développer des compétences au plus près de la réalité et des besoins des territoires. La GPEC territoriale est en effet une condition de réussite majeure des projets territoriaux en matière d'emploi, de reconversion, de transition professionnelle. Elle doit pour cela être pensée en amont et ne pas être ancrée dans une vision « court-termiste ». La Région doit pouvoir être en mesure d'impulser des dynamiques en matière de ressources humaines vers les secteurs d'activité les plus porteurs.

Le CESER appelle le Conseil régional à agir en faveur d'une approche beaucoup plus coopérative entre ces acteurs économiques, visant à mieux partager les risques, les investissements et les richesses sur l'ensemble de la chaîne de valeur, sous-traitants, fournisseurs et leurs salariés.

La GPEC territoriale paraît également particulièrement adaptée pour accompagner les transitions professionnelles, du côté des salariés comme des entrepreneurs.

Plus généralement sur la question de la formation, **le CESER engage le Conseil régional à ne pas se contenter d'une approche d'employabilité à court terme, mais à intégrer au contraire cette question comme un investissement à long terme de l'efficacité des politiques économiques. Il conviendra donc d'intégrer toutes les dimensions d'anticipation de l'évolution des métiers et des besoins d'élévation des qualifications.**

La formation doit en effet répondre à des besoins identifiés par les entreprises mais aussi participer à l'émancipation des salariés et à leur développement professionnel et personnel.

- **Les rapports grands groupes/fournisseurs, notamment dans les filières qui sont structurées en plusieurs niveaux de sous-traitance en cascade**

Les rapports de domination entre les grands groupes et leurs fournisseurs, existant dans certaines filières, peuvent avoir des effets délétères et des impacts sociaux importants dans les entreprises concernées. Le CESER appelle donc à développer une vision beaucoup plus coopérative entre ces acteurs économiques, visant à partager les risques afin qu'ils ne reposent pas uniquement sur les fournisseurs.

Encourager les engagements pluriannuels, qui donnent le temps de trouver d'autres débouchés en cas de retournement de marché, peut être une option pour aplanir les impacts d'une baisse d'activité sur les fournisseurs. La coopération et le décloisonnement entre les filières peuvent aussi être une piste pour permettre à une TPE victime d'une baisse d'activité dans une filière de se tourner vers une autre pour maintenir son activité et donc ses emplois.

La Région, même si elle n'a pas la main sur toute cette question, doit poursuivre son travail dans ce sens au sein des filières qu'elle soutient. Cette volonté politique visant à rééquilibrer ces rapports de force devrait pouvoir se décliner dans les règlements d'intervention régionaux, comme la démarche RSE évoquée précédemment l'y invite.

- **Développer la transversalité entre les filières**

Le Conseil régional a depuis de nombreuses années engagé une politique ambitieuse de soutien des filières industrielles. Le CESER, qui a encouragé cette politique à plusieurs reprises dans ses avis, invite la Région à développer davantage la transversalité entre les filières afin que celles-ci ne fonctionnent pas en silo. Au niveau des bassins d'emploi, il serait pertinent de développer une certaine agilité entre les filières.

L'économie circulaire est en particulier un bon exemple de ce qui pourrait être développé entre les filières.

III. Transformer et valoriser le travail

Pour aider le Conseil régional dans la prise en compte de cette problématique de transformation et de valorisation du travail, le CESER identifie prioritairement les axes suivants :

- **Les éco-socio-conditionnalités des aides régionales comme levier pour la création d'emplois durables et de qualité, et pour l'amélioration du travail et des transitions professionnelles**

Comme il l'a à de nombreuses reprises formulé dans ses avis, le CESER est convaincu que le Conseil régional doit insister, davantage qu'il ne le fait aujourd'hui, sur la question des éco-socio-conditionnalités des aides régionales : les règlements d'intervention doivent en effet mieux prendre en compte les questions d'amélioration des conditions de travail et du travail en général.

Les éco-socio-conditionnalités liées aux aides aux entreprises sont un levier de transformation écologique, économique et sociétale pour accroître l'efficacité des politiques définies et conduites par la Région. Elles ont vocation à favoriser l'atteinte des objectifs et la réalisation des politiques publiques.

Dans la période actuelle, les éco-socio-conditionnalités doivent permettre de prioriser des interventions dans le cadre des transitions en s'assurant que les projets aidés réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou, à tout le moins, ne les aggravent pas et en favorisant la création d'emplois durables et de qualité et en réduisant la précarité.

À ce titre, le CESER rappelle en effet que, globalement, ce sont les actifs du bas de l'échelle sociale qui ont subi le plus durement les restrictions d'activité dues aux confinements (chômage technique ou partiel, arrêt de travail pour maladie ou garde d'enfant, non-renouvellement de contrat). Les cadres et assimilés ont été les plus nombreux à se maintenir en emploi (86 %, contre environ moitié moins pour les ouvriers et employés). La question de la reconnaissance et de la revalorisation des métiers pénibles ne doit donc pas être ignorée par le Conseil régional.

Le CESER appelle le Conseil régional à compléter son dispositif d'aides aux entreprises en retenant le thème de l'emploi et des transitions professionnelles comme orientation nouvelle ; à élaborer avec les parties prenantes une charte d'engagements réciproques entre le Conseil régional et les entreprises ; à préciser les modalités de suivi et de contrôle des aides. Pour renforcer la transparence des données et la confiance dans l'action publique, un état annuel des aides publiques versées par la Région sera présenté au CESER et soumis à son avis dans les six mois de l'année N+1.

La mise en place de critères d'éco-socio-conditionnalité devra être concertée avec les organisations représentatives de salariés au même niveau que les organisations d'employeurs. De son côté, le CESER s'engage à élaborer des propositions de critères d'éco-socio-conditionnalités afin de nourrir de façon étayée la réflexion que souhaite initier sur ce sujet le Conseil régional pour ses propres politiques, dans la continuité de l'introduction de ces critères dans le CPER.

- **Les enjeux de santé au travail**

La santé au travail, et plus largement le sens et le rapport au travail, deviennent des enjeux importants dont le CESER estime qu'ils nécessitent une meilleure prise en compte dans les politiques du Conseil régional et dans les règlements d'intervention. Si les actions directes de la Région en la matière peuvent être limitées, l'inclusion de ces questions dans les critères d'éco-socio-conditionnalités et les politiques régionales doivent permettre d'afficher un volontarisme bienvenu pour des réponses nouvelles, d'autant plus dans le contexte actuel, où le bien-être dans l'activité professionnelle prend une place prépondérante, entraînant des difficultés importantes de recrutement dans les secteurs les plus exigeants physiquement.

Une prévention des risques pour la santé au travail performante peut aussi être vue par les employeurs comme un moyen de fidélisation de ses salariés, notamment dans les métiers pénibles comme dit précédemment.

Le prochain SRDEII devra s'inscrire dans le cadre de la démarche « *une seule santé* », qui lie santé humaine, santé animale, santé des écosystèmes, en cohérence avec les autres programmes régionaux (Plan régional de santé ; Plan régional santé-environnement)¹¹.

- **Le dialogue social (à la fois au sein des entreprises/filières, mais aussi dans la manière d'élaborer les feuilles de route régionales en associant toutes les parties prenantes)**

À plusieurs reprises, le CESER a regretté que les organisations syndicales de salariés ne soient pas associées à la conception des feuilles de route régionales de différents secteurs, contrairement aux employeurs.

Le CESER demande de nouveau au Conseil régional de mener une concertation la plus large possible en incluant les organisations syndicales au même titre que celles des employeurs ainsi que les associations de la société civile (associations environnementales, associations de consommateurs...).

Pour renforcer ce dialogue social, **le CESER demande l'effectivité de la conditionnalité des aides régionales aux entreprises visant l'information des comités sociaux et économiques (CSE), inscrite au Règlement d'Intervention Nouvelle-Aquitaine des aides aux entreprises. Il propose que l'utilisation des aides publiques soit soumise à la consultation et un avis conforme du comité social et économique.**

- **L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations dans le monde du travail**

Comme il l'a indiqué récemment dans son avis sur le rapport du Conseil régional « *Réaliser l'égalité 2018-2021* », le CESER insiste sur l'importance d'actions de communication et/ou de sensibilisation du monde de l'entreprise pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles.

Le CESER demande que l'égalité professionnelle femmes-hommes soit un critère d'éligibilité pour l'attribution d'une aide régionale et conditionnée à la mise en place de plans d'actions chiffrés dans cet objectif et dans le temps.



¹¹ Pour plus d'information sur la position du CESER, se référer au rapport *Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain*, adopté en décembre 2020.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteur : Valérie FRÉMONT

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement »
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur la contribution du CESER

« Contribution du CESER sur la révision du SRDEII »

147 votants
121 pour
11 contre
15 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine

ANNEXES

L'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine

Selon les dernières données disponibles, l'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe plus de 21 000 établissements employeurs en Nouvelle-Aquitaine, soit près de 10 % de l'ensemble des établissements employeurs en région. Elle mobilise près de 244 000 salariés, soit près de 12 % de l'emploi privé à l'échelle régionale.

La part de l'économie sociale et solidaire est particulièrement importante dans les activités liées aux arts, aux spectacles et autres activités récréatives (les trois quarts des établissements du secteur et 58 % des emplois salariés), dans l'action sociale (près des deux tiers des établissements et 55 % des emplois salariés), dans les activités de services aux particuliers (la moitié des établissements et 46 % des emplois salariés), mais aussi dans l'enseignement (20 % des établissements et 17 % des emplois salariés) et dans les activités financières et d'assurance (21 % des établissements et 43 % des salariés).

Près des deux tiers (65 %) des salariés travaillant dans l'ESS en Nouvelle-Aquitaine sont des femmes (50 % des emplois salariés privés hors ESS), notamment dans les secteurs du sanitaire et du social (plus des trois quarts des emplois salariés).

Ces activités occupent une place spécifique dans les démarches et initiatives d'innovation sociale, de coopération, telles que définies aux plans national et international. Cette capacité d'innovation, de coopération et d'expérimentation prend corps dans les territoires, que ce soit dans le cadre des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), de Tiers-Lieux ou encore dans le cadre de démarches telles que celle des « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

On recense à ce jour :

- Plusieurs PTCE sont actifs en Nouvelle-Aquitaine (PTCE Niortais, PTCE Sud Aquitain et Réseau des Indépendants de la Musique, PTCE Fabrique POLA, PTCE Val de Saintonge), auxquels devraient se rajouter au moins ceux retenus dans le cadre du récent appel à manifestation d'intérêt de l'État sur les « PTCE Émergents » (PTCE « Les Ateliers du Rond-Point » à Niort, PTCE du Grand Bergeracois). L'objectif de l'État serait de parvenir à 300 PTCE au plan national à horizon 2024.
- Plus de 80 SCIC réparties sur le territoire régional.
- 330 tiers-lieux ouverts et 70 initiatives en région Nouvelle-Aquitaine dont 80 % relèvent soit du champ strict de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives), soit d'un partenariat impliquant un acteur de l'ESS.
- 421 structures d'insertion par l'activité économique (dont 80 % sous statut associatif) qui accompagnent plus de 7 000 salariés (en équivalent temps plein), à quoi s'ajoute plus récemment l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », qui concerne à ce jour le territoire de Mauléon (Deux-Sèvres) et celui de Châtelleraut.
- Plus de 600 structures de l'ESS engagées en Nouvelle-Aquitaine dans la transition écologique et solidaire.

Un rôle spécifique des associations dans la dynamique d'animation territoriale, dans la création d'activités et d'emploi

Dans le champ de l'économie sociale et solidaire, les associations occupent une place déterminante. On estime entre 130 000 et 150 000 associations actives en Nouvelle-Aquitaine soit entre 9 % et 10 % du nombre total d'associations actives en France.

La dynamique des créations d'association a été fortement impactée avec la crise sanitaire (- 10,5 % avec 6 190 créations en 2020 contre 6 920 en 2019) et n'a que très légèrement progressé en 2021 (6 290 créations). Sur les trois dernières années, plus de la moitié des créations ont concerné les domaines de la culture (23 %), du sport (18 %) et des loisirs (13 %). La Nouvelle-Aquitaine se caractérise au plan national par une proportion relativement plus importante de créations d'associations sportives, de loisirs et d'environnement.

Ces associations mobilisent entre 1,2 et 1,3 million de bénévoles (dont 510 000 à 530 000 réguliers) et, pour les associations employeuses (soit près de 15 000 en 2021) 156 600 salariés (soit près de 10 % de l'emploi salarié privé en Nouvelle-Aquitaine, près de 8 % en équivalent temps plein). Plus de la moitié de ces emplois (54 %) relèvent du secteur de l'action sociale dans la région et 10 % du secteur enseignement/formation. La part des emplois associatifs dans l'emploi privé est particulièrement marquée dans le domaine de l'action sociale (52 % des emplois en équivalent temps plein du secteur privé), celui de la culture et des activités récréatives (47 %) et des services à la population (39 %). La masse salariale totale correspondante (rémunérations brutes) équivaut à 3,3 Mds € en Nouvelle-Aquitaine pour un budget associatif consolidé estimé à environ 10 Mds €. Cela représente 10,7 % des rémunérations brutes des salariés du secteur privé en Nouvelle-Aquitaine.

Même si le rôle économique n'est pas l'objet principal des associations, leur activité n'en est pas moins génératrice d'emplois et d'une économie induite qui bénéficie pleinement aux territoires. Dans une démarche de transition, leur fonction de lien social et d'engagement citoyen constitue une dimension essentielle en termes de responsabilité sociétale des organisations.

La crise sanitaire a là aussi eu un impact significatif sur le volume d'emploi associatif en région, alors qu'il avait eu tendance à se redresser en 2019. Par ailleurs, 62 % des associations ont enregistré une perte de revenus jugée significative sinon totale, plus de la moitié (54 %) font état d'une baisse des cotisations et plus d'un tiers des dirigeants associatifs expriment une préoccupation pour la pérennité de leur association. Près de la moitié des associations employeuses auraient activé des solutions financières (fonds de solidarité, report d'échéances, aides sectorielles...).

L'économie de la culture : une économie territorialisée en prise avec les défis et les transformations de la société

L'ensemble des « industries créatives et culturelles » recouvre en France plusieurs segments d'activités : audiovisuel, spectacle vivant, édition-presse, publicité, patrimoine, arts visuels, architecture et enseignement artistique et culturel. Cet ensemble a atteint un chiffre d'affaires cumulé de 102 Mds € en 2018 (secteur marchand uniquement).

La production des différentes branches culturelles représente une valeur consolidée de 95,3 Mds € en 2019 (dont 78,2 Mds € dans le secteur marchand et 17,1 Mds € dans le non marchand). Ce secteur occupe 671 500 actifs dont 346 000 professionnels des métiers culturels. Parmi cet ensemble, on recense plus de 340 000 associations culturelles (près de 15 000 voient le jour chaque année au plan national) qui emploient 39 000 salariés pour une masse salariale de plus de 900 M€.

Le poids du non-salariat (indépendants, auto-entrepreneurs) a tendance à progresser dans le champ culturel (notamment dans l'enseignement artistique et les arts visuels). La part des emplois occasionnels dans les associations culturelles est particulièrement importante (72 %).

L'impact de la crise sanitaire a été particulièrement dur pour cet ensemble d'activités. Dans l'audiovisuel, la fréquentation des salles de cinéma a enregistré un recul des entrées et des recettes de l'ordre de - 70 % en 2020. Le spectacle vivant a également beaucoup souffert avec un recul des recettes de billetterie de - 83 % en 2020 pour les seuls spectacles musicaux et de variétés. Pour ces derniers, la perte de chiffre d'affaires estimée sur 2021 pourrait atteindre 1,7 à 1,9 Md € (dont 0,9 à 1 Md € en recettes de billetterie).

L'impact global de la crise COVID sur le secteur culturel a été estimé à une baisse du chiffre d'affaires global de - 25 % (soit plus de 22 Mds €), particulièrement dans l'audiovisuel, le spectacle vivant, le patrimoine et les arts visuels. Seul le segment des jeux vidéo a échappé à ce choc économique. Fin 2021, même si l'activité s'est redressée, elle n'a pas totalement retrouvé le niveau d'avant crise et certains segments restent fortement affectés (spectacle vivant, cinéma). La crise a aussi accentué la concurrence des plates-formes numériques d'accès aux œuvres (cinéma, musique...).

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur culturel rassemble près de 6 500 établissements employeurs du champ culturel (dont 40 % relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire) qui occupent près de 35 000 actifs (dont 10 % dans des associations culturelles). Parmi les salariés du secteur culturel, on recense près de 19 000 intermittents ayant travaillé en Nouvelle-Aquitaine (85 % des salariés du

spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine ont eu recours à un CDDU), dont 7 000 indemnisés au titre des annexes 8 et 10. La moitié de ces emplois (51 %) sont occupés par des femmes.

Certains segments restent encore significativement impactés (spectacle vivant, cinéma, avec un recours encore relativement important à l'indemnisation pour activité partielle). Néanmoins, cette reprise d'activité a bénéficié aux salariés intermittents. Elle se caractérise par une hausse des créations d'entreprises et/ou d'associations culturelles mais avec un fort recul de la part de ces dernières dans le total des créations. Cette reprise est surtout soutenue par la progression d'entrepreneurs individuels (arts visuels, édition écrite).

Une partie des acteurs de ce secteur sont engagés dans des démarches de progrès, notamment parmi ceux relevant de l'économie sociale et solidaire : responsabilité sociétale des organisations, prise en compte des droits culturels. Certains sont engagés dans des démarches collectives de coopération territoriale (SCIC, PTCE, tiers-lieux...).

Une économie sportive qui bénéficie à l'économie territoriale et à l'attractivité de la Région

Le secteur sportif recouvre au plan national plus de 360 000 associations, 112 000 entreprises et 448 000 emplois. Les dépenses des ménages en matière de biens et services sportifs s'élèvent à 20 Mds €, auxquels s'ajoutent 13 Mds € de dépenses publiques¹².

La crise sanitaire a beaucoup entravé l'activité de ce secteur en 2020 et 2021, provoquant diverses difficultés pour les structures du secteur sportif, en particulier pour les associations ou clubs et certaines entreprises du secteur sportif.

En Nouvelle-Aquitaine, ce secteur contribue à l'économie et à l'attractivité des territoires, que ce soit par l'activité récurrente des structures sportives, par l'organisation de grands événements sportifs ou encore par le développement d'une offre spécifique d'activités sportives de plein air en saisons touristique.

Par ailleurs, notre région se caractérise par l'existence de plusieurs « clusters » ou incubateurs : Eurosima (filiale glisse), Blue Builder (filiale glisse), So Horse Alliance (filiale équine), Cluster Atlantique (filiale nautique) et l'incubateur Sportech Nouvelle-Aquitaine – Unitec.

Plusieurs métiers de la filière sportive présentent des perspectives d'avenir prometteuses et sont susceptibles d'offrir des opportunités d'emploi.

¹² Sources : « Économie du sport – La filière sport prend ses marques » BPCE L'Observatoire, groupe BPCE 2020 ; « Les chiffres clés – Sport » INJEP, 2020 ; Le Cosmos ; « Cartographie prospective des métiers et compétences dans le secteur du sport » - AMNOS / AFDAS / CDES, juillet 2021.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Depuis 2010, avec la publication de la « norme » ISO 26000 qui détermine un cadre pour l'application de lignes directrices, la responsabilité sociétale des organisations est apparue dans le répertoire des outils à disposition des entreprises pour engager une démarche de progrès prenant en compte les dimensions multiples de leur action, au-delà du seul prisme économique ou financier : gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local.

Cette « norme-guide », qui ne donne pas lieu à certification comme d'autres normes internationales (norme de qualité ISO 9000, norme environnementale ISO 14000) a depuis été complétée au plan national par un cadre législatif et réglementaire, avec la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre qui vise à prévenir les atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement. Au plan international, d'autres cadres réglementaires sont en cours de préparation : projet de directive européenne sur proposition du Parlement européen relative au devoir de vigilance et à la responsabilité des entreprises, élaboration en cours d'un instrument juridique international contraignant par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

En Nouvelle-Aquitaine, le programme Résonance de l'AFNOR mobilise plusieurs entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociétale, relevant de différents secteurs d'activité : agroalimentaire (programme 3D Agroalimentaire), communication, construction et aménagement durable, culture, insertion par l'activité économique, multisectoriel. D'autres entreprises sont engagées dans un parcours RSE des chambres de commerce et d'industrie. Plusieurs réseaux en région contribuent à la promotion d'une démarche de responsabilité sociétale dans les entreprises : l'association Altère, le Collège des Hautes Études en Développement Durable de Nouvelle-Aquitaine, le Comité 21, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, Entrepreneurs d'Avenir, le réseau GRAINE de Nouvelle-Aquitaine, l'Institut de la Responsabilité Sociétale par l'Innovation, le réseau Lien Entreprises Durables, le Réseau d'Économie Circulaire et d'Innovation dans les Territoires Aquitains, le réseau Santé & Qualité de Vie au Travail.

Malgré l'intérêt de ces initiatives, force est de constater que peu d'entreprises sont encore impliquées dans ce type de démarche, ce qui souligne l'ampleur du chantier à venir et la nécessité d'encourager les initiatives et de renforcer l'accompagnement des entreprises dans ce domaine. Divers indicateurs attestent de cet intérêt, par exemple dans le cadre des conditions de vie et de travail des salariés néo-aquitains : chaque année, on enregistre entre 53 000 et 60 000 accidents du travail dans les entreprises de la région et 4 000 à 5 000 cas de maladies professionnelles. Une partie de ces accidents du travail est imputable aux accidents de trajets, notamment entre le lieu du domicile et celui de travail (6 500 à 7 500 accidents de trajets en 2020 avec arrêt de travail, dont une vingtaine mortels). Cela tient au fait que plus du tiers des actifs néo-aquitains habitent à plus de 5 kms de leur lieu de travail et utilisent très majoritairement la voiture pour se déplacer (et ce même sur des distances plus courtes). Ces flux de déplacement génèrent des nuisances importantes pour l'environnement et la santé humaine. Cette réalité s'explique aussi pour partie par les difficultés rencontrées pour nombre de ménages de trouver un logement accessible ou abordable à proximité de leur lieu de travail. À titre indicatif, on recensait fin 2020, 43 500 demandes de logement social en attente à fin décembre 2020 émanant d'actifs salariés et d'actifs non salariés en région (soit 45,2 % de l'ensemble, hors demandes de mutation).

Un autre volet de cette démarche porte sur l'égalité femmes-hommes et sur la lutte contre les discriminations dans le monde du travail. Les discriminations dans l'emploi concerneraient près du quart de la population active en France et 42 % des personnes actives ont été témoins de discrimination(s) ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de leur emploi. Ce dernier chiffre est en hausse depuis 2012. Ces discriminations portent principalement sur l'origine ou la couleur de peau, le genre, la maladie ou le handicap. Ces phénomènes, dont le caractère cumulatif est souligné, ont des répercussions délétères sur l'emploi, la santé et les parcours de vie des personnes. Les jeunes sont également touchés par les discriminations, lesquelles se sont accentuées durant la crise sanitaire. En Nouvelle-Aquitaine, le niveau de rémunération des femmes salariées est en moyenne de 20 % inférieur à celui des hommes, cet écart étant encore plus marquée pour les femmes cadres.

Pour le CESER, ces constats doivent encourager le Conseil régional à renforcer son soutien pour l'engagement des entreprises régionales dans des initiatives et/ou démarches de responsabilité sociétale et à les accompagner afin de mettre en pratique leur devoir de vigilance en matière d'environnement et de droits humains, notamment dans un contexte marqué par la perspective de cadres juridiques plus contraignants aux plans national et international. Dans le même esprit, le CESER plaide pour une extension des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides régionales applicables à l'ensemble des acteurs économiques. Dans la même logique, il encourage le Conseil régional à renforcer sa coopération avec les collectivités de rang infrarégional dans sa politique en matière d'habitat afin d'améliorer les conditions d'accès au logement des salariés (dont saisonniers, notamment ceux de l'agriculture, du tourisme et des services aux populations).

